



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N°2024_12_03
(Département Langues et Cultures)

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

DECIDE :

Article 1^{er}

Le DLC organise des sessions de Test de Connaissance du Français (TCF) en partenariat avec France Education.

L'organisation de ces tests a été validée à UT Capitole par une convention allant de juillet 2023 à juillet 2026 (convention d'un an avec tacite reconduction ne dépassant pas 3 années). Les droits d'inscription demandés par France Education ayant augmenté, les tarifs d'inscription pour l'année 2025 sont fixés comme suit :

	prix d'achat 2024	Tarifs 2024	prix d'achat 2025	Tarif 2025
TCF tout public				
épreuve obligatoire	47,00 €	65,00 €	48,00 €	80,00 €
Expression Orale	27,00 €	55,00 €	28,00 €	55,00 €
Expression Ecrite	27,00 €	40,00 €	28,00 €	50,00 €
TCF Québec				
Compréhension Orale	23,00 €	35,00 €	24,00 €	40,00 €
Compréhension Ecrite	23,00 €	35,00 €	24,00 €	40,00 €
Expression Orale	27,00 €	55,00 €	28,00 €	55,00 €
Expression Ecrite	27,00 €	40,00 €	28,00 €	50,00 €

Fait à Toulouse, le 02/12/2024

Hugues KENFACK,

Président

